



Consumer and Corporate Affairs Canada
 Consommation et Corporations Canada

Legal Metrology
 Métrologie légale

APPROVAL No. — N° D'APPROBATION

S.WA-T2078 Rev. 2

SEP 23 1987

NOTICE OF CONDITIONAL APPROVAL

AVIS D'APPROBATION CONDITIONNELLE

Issued by statutory authority of the Minister of Consumer and Corporate Affairs under application by:

Accordée en vertu du pouvoir statutaire du Ministre de Consommation et Corporations à la demande de:

P.D. McLaren Limited
 5069 Beresford Street
 Burnaby, B.C.
 V5J 1H8

for the following devices:

pour les appareils suivants:

DEVICE TYPE /
 TYPE D'APPAREIL:

MANUFACTURER /
 FABRICANT:

Liquified Propane, RDR Dispenser (LPG)/
 Distributeur RDR de propane liquéfié
 (GPL).

P.D. McLaren Limited
 Burnaby, B.C.

MODEL DESIGNATIONS /
 DÉSIGNATIONS DES MODÈLES:

RATING-CAPACITY-RANGE(S) /
 CLASSEMENT-CAPACITÉ-ÉTENDUE(S):

ET-75, ET-75/2

13 to/à 45 LPM

NOTE: This approval applies only to devices, the design, composition, construction and performance of which are, in every material respect, identical to that described in the information submitted; and are typified by the sample(s) submitted by the applicant for evaluation for approval in accordance with sections 14 and 15 of the Weights and Measures Regulations. The following is a summary of principal features only.

REMARQUE: La présente approbation ne vise que les appareils dont la conception, la composition, la construction et le rendement sont identiques, en tout point, à ceux qui sont décrits dans la documentation reçue et pour lesquels des échantillons représentatifs ont été fournis par le requérant aux fins d'évaluation, conformément aux articles 14 et 15 du Règlement sur les poids et mesures. Ce qui suit est une brève description de leurs principales caractéristiques.

SUMMARY DESCRIPTION:

These RDR dispensers incorporate the following approved devices:

- $\frac{3}{4}$ -inch Neptune meter, type 4D, style NC.
- Kraus electronic computing register - MICON-100-IP with an automatic temperature compensator (ATC).

Model number ET-75 is a single dispenser and the model number ET-75/2 is a double dispenser.

The electronic components are only partially enclosed in an explosion proof enclosure. The intrinsically safe display boards are mounted on separate external panels.

The difference between a computing and a non-computing register is that a computing register has 3 readouts which display dollar, compensated volume and unit price information while the non-computing version has one readout which displays compensated volume only. Legend to be permanently affixed "VOLUME CORRECTED TO 15°C".

The sensor of the electronic ATC used with a meter, for dispensing fuel to motor vehicles, is installed in a $\frac{3}{4}$ " solid steel flange on its inlet. The thermal well built into the casting of the vapour release is used for the test thermometer.

Pressure gauge to be installed on special inlet flange of the meter.

Use in trade is permitted for the purposes of dispensing, measuring and establishing a charge for the liquid propane delivered.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

Ces distributeurs RDR sont constitués des appareils approuvés, suivants:

- compteur Neptune $\frac{3}{4}$ -pouce, type 4D, modèle NC
- l'enregistreur calculeur électronique de Kraus- MICON-100-IP avec un compensateur automatique de température (CAT).

Le numéro de modèle ET-75 est un distributeur simple et le numéro de modèle ET-75/2 est un distributeur jumelé.

Les composantes électroniques ne sont que partiellement renfermées dans un boîtier antidéflagrant, les tableaux d'affichage à sécurité intrinsèque étant installés à l'extérieur sur des tableaux distincts.

La différence entre un enregistreur calculeur et un non-calculateur c'est que l'enregistreur calculeur a 3 voyants d'affichage lesquels donnent le montant total, le volume compensé et le prix unitaire tandis que l'enregistreur non-calculateur n'a qu'un voyant d'affichage indiquant le volume compensé seulement. Légende à être apposée en permanence "VOLUME CORRIGÉ A 15°C".

Le capteur d'un CAT électronique en usage avec un compteur, servant à livrer du carburant aux véhicules motorisés, est installé, à son entrée, sur une bride d'acier de $\frac{3}{4}$ ". Le puit thermique faisant corps avec le carter de l'éliminateur de vapeur est utilisé pour le thermomètre d'essai.

Manomètre à être installé sur la bride spéciale à l'entrée du compteur.

L'utilisation commerciale est autorisée aux fins de distribution, de mesure et de facturation pour le propane liquéfié livré.

SUMMARY DESCRIPTION: Continued

Notes: Each new device is to be initially inspected and each repaired device is to be tested with propane using a pipe prover or master meter of a design acceptable to the Legal Metrology Branch.

The two safety valves provided with sealing means are sealed opened, one on inlet of meter and the other on the outlet of the vapor eliminator.

A dispenser for liquified propane motor fuel that has a buried supply line from storage to the dispenser is installed with a product return line and the product return line is provided with a liquid filler valve with 1½" ACME male thread to permit the installation of master meter nozzle to return the LPG to storage at rates of up to 45 LPM.

This Revision corrects the Notice of Temporary Approval S.WA-T2078 Revision 1 dated August 9, 1985.

APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein are under evaluation for approval in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Approval for the period necessary to complete such evaluation is hereby granted pursuant to subsection 3(2) of the said Act.

DESCRIPTION SOMMAIRE: Suite

Remarques: Chaque appareil nouveau doit être initialement inspecté et chaque appareil révisé doit être éprouvé à l'aide de propane en utilisant un tube ou un compteur étalon de type et de modèle approuvé par la Direction de la Métrologie légale.

Les vannes de sécurité, pourvues de moyen pour les sceller, sont scellés en position ouverte, une est sur l'entrée du compteur et l'autre est sur la sortie de l'éliminateur de vapeur.

Un distributeur de propane liquéfié, pour les véhicules motorisés, ayant une ligne d'alimentation sous terre, du réservoir d'entreposage au distributeur, est installé avec une ligne de retour du produit et celle-ci est pourvue d'une vanne ayant des filets males genre "ACME" de 1½" permettant le raccord de la tuyère afin que le propane liquéfié soit retourné dans le réservoir à un régime d'au moins 45 LPM.

Cette revision corrige l'avis d'approbation temporaire S.WA-T2078 Revision 1 en date du 9 août 1985.

APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement des types d'appareils identifiés ci-dessus sont présentement l'objet d'une évaluation aux fins d'approbation conformément au Règlement et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures. Une approbation est accordée par les présentes, pour la durée de ladite évaluation, en application du paragraphe 3(2) de ladite loi.

APPROVAL: Continued

The marking, installation, use and manner of use in trade of devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Certification of conformity is required in addition to this approval. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Requirements relating to installation, use and manner of use are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations. Inquiries regarding inspection and certification of conformity should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada.

TERMS AND CONDITIONS:

All devices installed for use in trade under authority of this approval shall be modified as may be necessary to conform to all applicable regulations and specifications.

Prior to concluding any sale of any device of the type(s) identified herein, the seller shall make known in writing to the purchaser the following information:

- (i) that final approval is contingent on satisfactory results of in-service inspections, and
- (ii) that any non-compliance with regulations and specifications that govern approval will be corrected by the approval applicant.

APPROBATION: Suite

Le marquage, l'installation, l'utilisation et le mode d'emploi des appareils sont soumis à l'inspection conformément aux Règlements et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures. Ils doivent être certifiés conformes en sus d'être approuvés par les présentes. Les exigences de marquage sont définies dans les articles allant de 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences relatives à l'installation, à l'utilisation et au mode d'emploi sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement. Toute demande de renseignements sur l'inspection et la certification de conformité doit être adressée au bureau d'inspection local de Consommation et Corporations Canada.

TERMES ET CONDITIONS:

Tous les appareils installés en vertu de la présente approbation devront être modifiés comme il se doit afin de satisfaire à toutes les exigences pertinentes du Règlement et des prescriptions relatives.

Avant de procéder à la vente de tout appareil dont le(s) type(s) est(sont) identifié(s) ci-dessus, le vendeur doit fournir par écrit à l'acheteur les renseignements suivants:

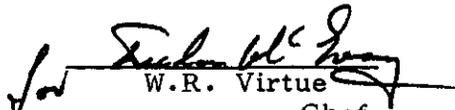
- (i) que l'approbation finale ne sera accordée que sous réserve de résultats satisfaisants obtenus lors d'inspections en service, et
- (ii) que toute dérogation au Règlement et aux prescriptions régissant l'approbation devra être corrigée par le demandeur de l'approbation.

TERMS AND CONDITIONS:

Unless extension is authorized in writing by the undersigned this approval shall expire two years from date of issue.

TERMES ET CONDITIONS:

A moins que la prolongation soit autorisée, par écrit, par le soussigné, la présente approbation expire deux ans après la date d'émission.


W.R. Virtue

Chief
Legal Metrology Laboratories

Chef
Laboratoires de Métrologie légale

FILE/Dossier: 06953-M1177

JUL 28 1987